



**COMPTE RENDU SOMMAIRE
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 14 DECEMBRE 2020**

Téléphone : 04.50.19.01.10 – Télécopie : 04.50.19.01.20

Courriel : mairie@sevrier.fr

=====

L'an deux mille vingt, le quatorze décembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Villa du Prieuré en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bruno LYONNAZ, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme MALAPLATE Christina, M. VANHELMON Yves, Mme PRIEUR-DREVON Agnès, M. FLANDIN David, Mme GLABAY Guénaële, M. RICHARD Claude, Mme BONNEFOY-VERNAY Valérie, Mme ADAIR-GRABAS Carol, Mme BERTRAND Anne-Marie, Mme BROUSSE Dominique, Mme COSTER Catherine, Mme DEPLAIX Doris, Mme GENOT Marie, M. GODEUX Stéphane, M. HOMMETTE Emmanuel, M. LOSTUZZO Gilles, M. MAGDINIER Christophe, M. METRAL-BOFFOD Michel, Mme POINTET Martine, M. RITZ François-Xavier.

ABSENTS OU EXCUSÉS OU EN VISIOCONFÉRENCE : M. BARAN Gabin, M. CHEDECAL Sylvain, Mme DAUBISSE Laetitia, M. DUMOLARD Damien, Mme PERRAUD Caroline, M. TRUILLET Adrien.

PROCURATIONS : Mme PERRAUD Caroline donne pouvoir à Mme MALAPLATE Christina.

M. RITZ François-Xavier a été élu secrétaire de séance.

=====

En préambule Monsieur le Maire a demandé l'autorisation du conseil pour l'ajout d'un point à l'ordre du jour : en effet, il a proposé au Conseil Municipal de débattre du versement d'une subvention exceptionnelle au profit du Club équestre de Sevrier, 'La Cavale'. Les représentants du Club ont été reçus le 8 décembre en mairie et ont fait état d'une situation économique alarmante, du fait notamment des restrictions d'activités liées au COVID-19, et sollicitent donc l'aide de la commune : accord du conseil.

Approbation du PV de la séance publique du Conseil Municipal du 9 novembre 2020.

ADOPTÉ à l'unanimité.

Le Conseil municipal a ensuite délibéré sur les questions suivantes :

POLICE MUNICIPALE :

▪ **Nouvelle convention avec l'ANTAI : l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions.**

FINANCES :

- **Chemin de la Grotte plan de financement**
- **Autorisation de mandatement avant le vote du BP 2021**

- **Tarifs publics 2021**
- **Admission en non-valeur des créances irrécouvrables**
- **Demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes**

MARCHÉS PUBLICS

- **Délégation de Service Public : affermage du restaurant de la Plage Municipale « Coté Plage »**

PERSONNEL :

- **Modification du tableau des effectifs**

Questions diverses

POLICE MUNICIPALE :

- **Nouvelle convention avec l'ANTAI : l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions.**

Il a été rappelé que cette convention permet :

- * de définir les conditions et modalités selon lesquelles l'ANTAI s'engage au nom et pour le compte de la collectivité à notifier par voie postale ou par voie dématérialisée l'avis de paiement du forfait de post-stationnement (FPS) initial ou rectificatif au domicile du titulaire du certificat d'immatriculation du véhicule concerné ou au domicile du locataire ou de l'acquéreur du véhicule, conformément à l'article L. 2333-87 du code général des collectivités territoriales.
- * de régir l'accès au système informatique du Service du forfait de post-stationnement de l'ANTAI (Service FPS-ANTAI) et d'en définir les modalités et conditions d'utilisation.
- * de définir les conditions et modalités selon lesquelles l'ANTAI s'engage au nom et pour le compte de la collectivité à traiter en phase exécutoire les FPS impayés.

Aussi, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal a approuvé les termes de cette convention et a autorisé le Maire à la signer.

FINANCES :

- **Chemin de la Grotte plan de financement**

Il a été rappelé que dans le cadre du budget 2020, ont été inscrits les crédits nécessaires à l'enfouissement des réseaux et le remplacement des vieilles installations pour le Chemin de la Grotte, et que ces travaux sont partiellement pris en charge par le SYANE.

Le conseil municipal a donc validé, à la majorité moins 1 abstention, le plan de financement (intégrant la participation du SYANE) dans les conditions suivantes :

- | | |
|-------------------------------------|---------------|
| • Montant global estimé des travaux | 148 544 €/TTC |
| • Participation communale | 87 860 €/TTC |
| • Frais généraux (3% du total TTC) | 4 456 €/TTC |

- **Autorisation de mandatement avant le vote du BP 2021**

Rappelant la règle en la matière, le conseil municipal a validé les propositions suivantes :

- Au Chapitre 20 : $54\,500 \text{ €} \times 25\% = 13\,625,00 \text{ €}$;
Montant voté : 13 625 €
- Au Chapitre 204 : $408\,277,85 \text{ €} \times 25\% = 102\,069,46 \text{ €}$;
Montant voté : 102 069 €
- Au Chapitre 21 : $1\,828\,496,94 \text{ €} \times 25\% = 457\,124,24 \text{ €}$;

Montant voté : 457 124 €

• Au Chapitre 23 : 760 000 € x 25% = 190 000,00 € ;

Montant voté : 190 000 €

• Au Chapitre 27 : 121 825 € x 25% = 30 456,25 € ;

Montant voté : 30 456 €

▪ **Tarifs publics 2021**

Conformément à l'article L.2331-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, et suivant l'avis de la Commission Finances qui s'est réunie le 25 novembre dernier, le Conseil Municipal a fixé les tarifs des services publics soumis à redevance ou taxe, que ce soit pour service rendu ou occupation du domaine public pour l'année **2021**.

Le Conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de l'application de ces tarifs.

▪ **Admission en non-valeur des créances irrécouvrables**

Il a été précisé que le Trésorier d'Annecy a transmis une liste de produits irrécouvrables à prendre en compte au titre de l'exercice 2020 (d'un montant total de 1 242,15 €), et qui concerne des titres de recettes émis :

- en recouvrement de services refacturés par la commune (ex. les fourrières, la taille de haie sécurité).
- en recouvrement de factures des régies concernant le restaurant scolaire, la garderie, la crèche multi-accueil et les anciens temps d'activité périscolaire.

Le conseil en accepte le principe, sauf pour un certain nombre de titres représentant une somme globale de 468,09 €, pour lesquels il a refusé l'annulation et a demandé au trésorier de poursuivre les tentatives de récupération auprès des tiers concernés.

▪ **Demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes**

Il a été précisé que la Région Auvergne Rhône-Alpes a mis en place un dispositif (le 'Bonus relance') dont l'objectif est d'aider les communes comptant moins de 20 000 habitants pour leurs projets d'investissement « dans les domaines d'intervention de l'aménagement du territoire (services à la population, espaces publics, rénovation des bâtiments publics, etc.).

Dans ce cadre, le conseil municipal a décidé de solliciter le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes pour le financement des travaux de réhabilitation de local pour l'installation de la Police Municipale au sein du bâtiment place de la mairie.

▪ **Rajout à l'ordre du jour : subvention exceptionnelle au profit du Club équestre de Sevrier, 'La Cavale'**

Il a été rappelé le contexte particulier de crise sanitaire qui a impacté les finances des commerçants mais également des associations sevriolaines. A ce titre, les représentants du Club équestre « La Cavale », ont été reçus en mairie le 8 décembre dernier et sollicitent une aide financière au regard de leur situation économique alarmante.

Ainsi le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé de répondre à cet appel en versant une subvention exceptionnelle, d'un montant fixé à **3 500 €**.

MARCHÉS PUBLICS

▪ **Délégation de Service Public : affermage du restaurant de la Plage Municipale**

« Côté Plage »

Il a été rappelé que le restaurant de la plage « Coté Plage » est actuellement exploité dans le cadre d'une délégation de service public, sous la forme d'un affermage. Le contrat d'affermage étant arrivé à son terme le 31 octobre 2020, la procédure de marché public réglementaire a été lancée et un avis d'appel à concurrence a été publié en date du 2 octobre 2020 sur le site MP74, au BOAMP, le JOUE et le Dauphiné. Le déroulé de la procédure a été le suivant :

- Retours des plis au 5 novembre 2020 à 12 heures soit un délai de 35 jours réglementaires selon les articles 1411-1 et 1411-5 du CGCT.
- L'ouverture des plis : elle s'est déroulée lors de la commission DSP du 10 novembre 2020 en présence des membres de cette commission.
 - ☞ Malgré les 7 retraits de dossier, un seul dossier de réponse a été réceptionné, émanant de la Société 'FRECATHY'.
- Convocation du seul candidat par la commission DSP dans la seconde phase de la procédure en date du 24 novembre 2020 à 19 H 00 pour exposer son projet de candidature. Après l'avoir auditionné, cette commission a émis un avis favorable pour l'attribution à la société FRECATHY.

En conséquence, le conseil municipal s'est prononcé favorablement sur l'attribution de la délégation de service public pour l'exploitation du Restaurant de la Plage Municipale « Coté Plage », à la société FRECATHY pour une gestion en AFFERMAGE, et a autorisé Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la procédure et signer toutes pièces afférentes à cette délégation de service public.

PERSONNEL :

▪ **Modification du tableau des effectifs**

Afin de tenir compte de la réorganisation et de l'évolution des services en cours, et sous couvert de l'avis favorable du Comité Technique qui se tiendra en début d'année 2021, le conseil municipal a procédé à quelques modifications du tableau des effectifs du personnel communal notamment au sein du service comptabilité finances, du restaurant scolaire et du secrétariat du service technique.

• **Questions diverses**

Dépistage COVID-19 : Cette opération, pilotée par la région, se déroulera pour notre secteur sur la commune de Saint-Jorioz les vendredi 18 et samedi 19 décembre 2020. Un appel aux bénévoles est lancé pour aider à son organisation.

Conseil privé : Une séance se déroulera le 11 janvier 2021 à 20 H 00 afin d'évoquer les projets et la planification pour l'année 2021.

Déconfinement : Pour certaines associations (judo et tennis) leurs activités pourront reprendre dès que la circulaire préfectorale sera émise.

Panier pour les aînés : Les explications et les consignes ont été fournies pour organiser la distribution de ces paniers repas à destination des aînés.

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil Municipal a pris acte de diverses communications et a levé sa séance à 22 h 30.

SEVRIER, le 15 décembre 2020.

LE MAIRE,
Bruno LYONNAZ

